



Assistance sexuelle Partie 1 : Droit, Ethique et Société.

Expert : Arnaud SEVENE - généraliste, sexologue, membre du Conseil stratégique de la Chaire UNESCO Santé sexuelle & Droits humain, Paris

JEUDI 9 AVRIL 2015 À 9H

RÉSUMÉ

L'assistance sexuelle est une forme d'accompagnement spécifique qui consiste à raviver le plaisir sensuel, érotique ou sexuel chez les adultes en situation de handicap et qui en font la demande. Sur le plan légal, cette activité est souvent assimilée à de la prostitution alors que ces promoteurs la jugent différemment.

Le profil des stagiaires auxquels cette formation s'adresse est tout naturellement le médecin amené à prendre en charge des adultes en situation de handicap (rééducateur fonctionnel, neurologue, etc.). Le médecin cible de notre action est aussi celui qui reçoit les témoignages les plus intimes (médecin généraliste, gynécologue, urologue-andrologue, psychiatre, sexologue) pour qui cette formation est en parfaite adéquation avec son exercice professionnel.

En effet, « la question que pose l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap n'est pas seulement celle de son rapport à la prostitution, mais celle de l'accès à une vie amoureuse et sexuelle, eu égard aux normes sociales en la matière, qui sont des normes de conjugalité ». « Comment se peut-il que l'assistance sexuelle soit aussi facilement assimilée à la prostitution alors que les deux arguments fondamentaux, argent et contrainte, en sont totalement absents ? ». Rappelons par ailleurs que la santé sexuelle est une recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Cette action est la première partie d'une réflexion autour de l'assistance sexuelle que les médecins doivent mener, car les contours de la loi risquent de changer dans les mois qui viennent. L'ancienne Ministre de la Santé puis des Solidarités et de la Cohésion Sociale, Mme Roselyne Bachelot, avait répété à maintes reprises, être « rigoureusement, formellement, totalement opposée ». Mais le nouveau Président de la République, M. François Hollande a déclaré pendant sa campagne présidentielle que « c'est un débat difficile. L'aspiration de chacun à une vie affective et sexuelle est légitime. Mais nous ne devons pas aboutir à une solution qui reviendrait à organiser un service de prostitution. Nous devons mener ce débat, regarder ce qui se passe dans d'autres pays, sans préjugés ».

Ainsi, examinant les aspects juridiques en France et à l'étranger, ce séminaire sera l'occasion pour les médecins d'alimenter une réflexion éthique, afin d'éclairer leur position dans ce débat de société. Une autre action de formation « Assistance sexuelle Partie 2 : la pratique » s'intéressera aux aspects pragmatique et concrets de la question.



Arnaud Sevens

DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

L'organisation pédagogique sera celle d'une formule interactive associant deux (ou trois intervenants), un organisateur-animateur, un expert et selon le nombre de participants, un animateur supplémentaire. Cet animateur assurera l'animation, en plus de l'organisateur, du deuxième sous-groupe issu de la division du groupe initial lors des ateliers.

Les animateurs fixeront le cadre de la formation, feront passer le pré-test pour l'évaluation de la formation et procéderont au recueil des attentes des participants.

Puis, le groupe se divisera en deux sous-groupes pour un travail en atelier sous forme de jeu de rôle à partir d'un cas clinique.

Le groupe entier sera de nouveau réuni pour échanger sur le travail en sous-groupe, avant l'intervention magistrale de l'expert, lequel répondra aux éventuelles questions.

Enfin, les animateurs vérifieront qu'ils ont répondu aux attentes des participants, avant la passation du post-test.